



# CONCERTATION PREALABLE

**Relative au projet de parc éolien sur les communes de LOGUIVY-PLOUGRAS et PLOUGONVER,**

**dit projet de « Parc Ar Hoat »**

- **Objet de la concertation :**

Cette concertation préalable concerne le projet de parc éolien de PARC AR HOAT sur les communes de Loguivy-Plougras et Plougonver dans le département des Côtes-d'Armor. Ce projet est porté par la société de projet dédiée dénommée ENGIE GREEN PARC AR HOAT, filiale à 100% d'ENGIE Green France.

- **Initiateur et garant de la concertation**

La concertation préalable du public est à l'origine de ENGIE GREEN PARC AR HOAT, filiale d'Engie Green France et sera pilotée par Elise KEBAILI, Chef de projets chez Engie Green France.

- **Durée et modalités de la concertation**

La concertation aura lieu du lundi 12 au lundi 26 novembre 2018 inclus, soit 15 jours.

Durant cette période, le dossier de concertation sera mis à disposition du public dans les mairies directement concernées par le projet éolien aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet d'Engie Green France : <http://engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/>

**Deux permanences du porteur de projet auront lieu dans la salle de réunion du gîte du Dresnay – hameau Le Dresnay - 22780 Loguivy-Plougras :**

- **Jeudi 22 novembre de 16h00 à 19h00**
- **Vendredi 23 novembre de 11h00 à 14h00**

Liste des communes où consulter le dossier de concertation :

- Loguivy-Plougras, ouvert les :
  - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
  - Mercredi et samedi de 9h à 12h
- Plougonver, ouvert les :
  - Lundi de 14h00 à 17h30
  - Mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
  - Jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

Un registre sera également mis à disposition dans ces mêmes mairies pour permettre au public de consigner ses observations. Les observations pourront également être transmises par voie postale à l'adresse suivante :

ENGIE Green – 15, rue Nina Simone – 44000 Nantes

Pendant toute la durée de la phase de concertation préalable, le public pourra également formuler ses remarques par mail à l'adresse suivante : [parc\\_ar\\_hoat.egn@engie.com](mailto:parc_ar_hoat.egn@engie.com)

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les trois mois suivant la fin de la concertation préalable sur le site : <http://engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/>